

L'autoconsommation contrainte de se la jouer individuelle

L'autoconsommation, cette nouvelle forme de consommation d'électricité, serait incontournable. Pour autant, le marché reste encore confidentiel en France. L'autoconsommation individuelle dans le résidentiel totalise une puissance de 224 MW, a indiqué Raphaël Gerson, chef adjoint du service réseaux énergies renouvelables de l'Ademe lors d'un débat sur l'autoconsommation organisé mardi 22 octobre par *Enerpresse* et le *BIP*. Ce marché va se développer du fait de demandes de raccordement très élevées, « *signe d'un engouement* ». Sur le segment BtoB, le marché reste trusté par les opérations dans des grandes surfaces. « *La rentabilité est au rendez-vous pour les grandes toitures tertiaires et industrielles* », a relevé M. Gerson. Quant à l'autoconsommation collective, 16 opérations sont en cours, selon l'Ademe. « *Si l'horizon fiscal s'éclaircit pour l'autoconsommation individuelle, l'autoconsommation collective reste dans le brouillard* », a souligné Hélène Gelas, avocate associée au cabinet [LPA-CGR](#). *Les freins sont levés dans une démarche de petits pas.* » Pour l'autoconsommation collective, le cadre reste flou. La loi sur l'énergie et le climat vient d'apporter de nouveaux éléments par rapport à la loi Pacte qui fixait une expérimentation sur cinq ans. De plus, c'est là que sont « *les vrais enjeux de réseaux* », a indiqué Mme Gelas.

Pour l'autoconsommation individuelle, les intervenants au débat ont relevé les avancées sur l'exonération de TICFE et le tiers investissement. Toutefois, il faut rester prudent. Les résultats des prochaines périodes de l'appel d'offres seront un juge de paix. Si elles restent sous-souscrites comme les précédentes, c'est que le mal est plus profond. « *Cela signifierait alors qu'il y a un décalage entre le système d'aide à l'autoconsommation et celui à l'injection* », a indiqué Eric Delteil, directeur de la production décentralisée Europe de Total Solar. En parallèle, il reste des problématiques à traiter. M. Delteil a notamment pointé « *la double peine que constitue le principe d'optimiser le taux d'autoconsommation* ». Il faut éviter de sous ou de sur-dimensionner les installations face aux règles en vigueur, alors qu'un peu de marge permettrait d'avoir plus de projets. Pierre Jean Delhoume, responsable services énergétiques chez Gazel Énergie (ex-Uniper), a complété en soulignant trois points qui restent à traiter. « *Les règles concernant la vente du surplus doivent être clarifiées et il faudrait supprimer la pénalité en cas de taux d'autoconsommation inférieur à 50 %* ». Gazel Énergie plaide également pour que les centrales au sol soient éligibles à l'appel d'offres, soulignant que le secteur industriel montre de l'intérêt. Au niveau du financement, Mme Gelas a soulevé les questions d'absence d'acheteur de dernier recours pour lever les risques sur la pérennité de l'activité du consommateur et concernant le paiement intégral de l'IFER en cas de surplus de production.